

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER A

N° 184

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3713)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 184

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER A

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.